

A l'école de la solidarité ...



Classe de GS de l'école maternelle LA FONTAINE de Oignies et élèves de la SEGPA du collège PASTEUR de Oignies
Mars 2013

Dans le cadre de la semaine de l'école maternelle
Du 14 au 18 avril 2014

Réseau des personnes ressources maternelle en circonscription
Réseau des référents maternelle de circonscription
Groupe départemental de formateurs
Cécile LALOUX, inspectrice de l'éducation nationale

Département du PAS DE CALAIS
Académie de LILLE

Sommaire

Introduction

Du Vivre ensemble à la construction de la citoyenneté

- Vivre ensemble à l'école maternelle
- Des relations entre élèves pour apprendre ensemble
- Coopérer et devenir autonome à l'école maternelle
- Eduquer à la solidarité
- Faire vivre la laïcité à l'école maternelle

Des associations au service du vivre ensemble et de l'éducation citoyenne

- L'Office Central de la Coopération à l'Ecole
- L'USEP
- Le comité départemental de la JPA
- L'ADATEEP
- La ligue de l'enseignement
- L'AD PEP 62

Introduction

L'enfant qui devient élève apprend les règles de la vie collective, les usages de l'école et plus largement les règles de la vie en société. Il commence à devenir autonome dans l'accomplissement des tâches quotidiennes en développant le goût d'apprendre. Il découvre ce qu'on attend de lui. Les actes et les postures d'apprenant qui en découlent font l'objet d'un enseignement explicite et progressif de la Petite section à la Grande section.

C'est dans le quotidien de la classe, dans la variété des situations, dans la régularité de l'exercice et la progressivité des apprentissages que l'école maternelle sert ce devenir et amène chaque enfant à un statut d'élève. Sachant prendre le temps, sachant exploiter le jeu et l'interaction entre pairs, l'école maternelle construit une compétence complexe étroitement liée à un recours au langage réflexif et distancié.

Lors de la semaine de l'école maternelle programmée pour cette deuxième année **du 14 au 18 avril 2014**, les équipes pourront rendre lisibles aux parents et aux partenaires, les actions engagées au service de la coopération, de l'éducation au vivre ensemble et à la solidarité. Bien évidemment, cette semaine sera aussi un temps privilégié pour associer les parents et les professionnels engagés autour de cette thématique à des actions nouvelles à l'école maternelle.



Du vivre ensemble à la construction de la citoyenneté

Vivre ensemble à l'école maternelle

L'école maternelle est un lieu qui doit répondre aux besoins affectifs, sociaux, cognitifs et moteurs du jeune enfant, en tant que lieu de vie et d'apprentissage.

Le premier volet du **devenir élève** précise l'importance de la socialisation pour apprendre dans le cadre scolaire. L'apprentissage se fait dans une relation acceptée entre pairs et avec les adultes selon des codes qui prennent sens et s'appliquent dans le contexte de la vie scolaire mais aussi hors les murs de l'école. Ceci participe à la construction de l'identité (culturelle, personnelle).

A l'école maternelle, l'enfant acquiert les règles de politesse et la notion de respect qui font l'objet d'un réel travail étayé par l'enseignant. Le jeune élève apprend à partager l'espace, le matériel, à construire les relations avec autrui, à accepter que la réponse à ses demandes soit différée, à coopérer.

L'exercice du dialogue, du débat, participe au devenir de l'être social autant qu'à l'écolier qui accède progressivement à la nécessaire maîtrise de la langue française orale, s'ouvre au monde et aux interactions entre enfants et avec les adultes.

En petite section de maternelle, les élèves jouent les uns à côté des autres, mais pas réellement ensemble. En début d'année, ils ne sont pas capables d'entrer vraiment en relation les uns avec les autres.

Non pas qu'un enfant de 3 ans n'aime pas les autres, mais il n'a tout simplement pas conscience de l'altérité : pour lui, l'autre n'est pas un individu différent de lui. Il n'y a pas l'individualisation indispensable pour permettre une relation.

C'est parce qu'à l'école il doit accepter certains renoncements, qu'il prend petit à petit conscience que les autres existent, ont des envies différentes des siennes ! A l'école, il doit abandonner l'idée qu'il est tout-puissant et que tout lui est dû.

C'est une forme d'épreuve, nécessaire, car elle est le préalable indispensable à toutes les relations sociales et amicales qu'il établira ensuite. Sans cet apprentissage des règles du bien vivre ensemble, il serait impossible pour lui d'avoir une vie sociale épanouie.

Cette découverte de la vie en société et de ses contraintes s'accompagne aussi de beaucoup de plaisir et de satisfaction.

- **Ce qu'il faut enseigner à l'école maternelle**

L'objectif est d'apprendre à l'enfant à reconnaître ce qui le distingue des autres et à se faire reconnaître comme personne, à vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles, à comprendre ce qu'est l'école et quelle est sa place dans l'école. Devenir élève relève d'un processus progressif qui demande à l'enseignant à la fois souplesse et rigueur.

« *Il n'y a pas d'apprentissages cognitifs sans rituels de vie collective. Et il faut entendre cette indissociabilité au sens fort : les rituels de vie collective ne sont pas simplement un habillage nécessaire, des conditions matérielles qui facilitent les choses, des concessions à la matérialité de notre condition humaine... ils sont consubstantiels aux apprentissages cognitifs et les structurent.* » Philippe MEIRIEU¹

L'enfant devenu élève agit de manière à respecter l'intégrité de toutes les personnes de son environnement (adultes, quelque soit leur statut- et enfants). Il ne les agresse pas (ni eux, ni leurs productions). Il a recours à la parole en cas de désaccord ou de conflit. Il attend son tour, ne bouscule pas pour passer avant les autres. Il porte attention aux enfants les plus vulnérables, adapte son comportement avec eux, sait les aider si c'est nécessaire ou demander de l'aide pour eux à un adulte (enfants de petite section ou enfants en situation de handicap).

Il utilise spontanément les formules habituelles de salutations (bonjour, au revoir) et de courtoisie (merci, s'il te plaît, s'il vous plaît). Il pratique les règles de vie de la classe et de l'école : il n'enfreint pas les interdits, prend soin du matériel, range, participe aux tâches collectives de remise en état d'un lieu après utilisation.

Identifier l'autre, le reconnaître comme un pair puis un partenaire, l'écouter et le prendre en considération, l'accepter, modifier son comportement, ses attentes, ses désirs en fonction de lui, participer à un ouvrage commun avec lui, de nombreuses situations scolaires en sont des occasions privilégiées d'apprentissage, d'exercice et de consolidation, d'observation et d'évaluation telles que :

- ***L'écoute de chansons, de contes***

Les élèves se réunissent dans un espace précis, aménagé et réglementé de manière appropriée à l'activité d'écoute. La proximité physique s'ajoute aux conditions particulières de l'exercice du vivre ensemble. La qualité de l'écoute se définira aussi dans l'acceptation de l'autre et dans une responsabilité partagée.



¹ **Philippe MEIRIEU**, chercheur et écrivain français, spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie. Il a été l'inspirateur de réformes pédagogiques (instauration des modules au lycée ainsi que des IUFM au début des années 1990).

- *chanter ensemble*

C'est ici l'exemple d'une situation où l'enfant doit dépasser son individualité pour comprendre et assumer d'être une partie d'un tout, d'une entité. C'est pour lui accepter de perdre un peu de son pouvoir sur le résultat obtenu.

- *les rondes et jeux dansés*

Au delà de la production finale attendue, l'enfant doit construire son comportement moteur en complémentarité et en adéquation avec celui des autres. Le toucher peut d'abord constituer un frein à l'exercice social voire un élément de nuisance (recours anarchique et désordonné au contact physique).



- *les jeux de société*

C'est dans ce cadre essentiellement la confrontation à la règle et l'acceptation d'une frustration qui sont déterminants dans la construction de l'être social.



- *les coins-jeux*

Par un usage libre ou plus ou moins contraint, les élèves vont y développer des relations entre pairs spontanées ou parfois subies (concurrence dans l'occupation de l'espace et dans l'accès aux objets). Y évoluer seul puis à plusieurs selon un regroupement voulu et choisi pour enfin l'investir selon une contrainte de temps, d'activité et d'interactions peuvent être différentes étapes d'une progressivité des apprentissages souhaités.



- *les activités collectives*

Dépasser la tâche individuelle et sa satisfaction immédiate pour prendre la mesure de l'intérêt de travailler ensemble sur le même objet d'apprentissage est un objectif à ne pas négliger. C'est comprendre et apprécier le partage d'une tâche, accepter et profiter de la confrontation des propositions ou productions de plusieurs élèves mais également collaborer pour enrichir ou améliorer une prestation ou un travail. Cela résulte d'un véritable apprentissage donc d'un enseignement progressif et structuré.



- *le rituel d'accueil*

Protocole d'entrée dans l'univers et le temps scolaire, les « rituels » permettent également à l'enfant d'entrer dans sa peau d'élève, fixant et exploitant des repères, découvrant et stabilisant sa place et son identité au sein du groupe ou du collectif.

Elles ne sont pour aucune d'elles des séances spécifiques de vivre ensemble mais participent pourtant pleinement à la construction progressive des apprentissages sociaux.



Pour en savoir plus :

- Le livre de bord publié en novembre 2011 – [De l'enfant à l'élève](#)



Du vivre ensemble à la construction de la citoyenneté

Des relations entre élèves pour apprendre ensemble

Les écarts entre enfants constituent une source intéressante pour la dynamique pédagogique.

- La variété des intérêts, des réactions et des productions suscite des essais, provoque des comparaisons et des prises de conscience, permet de recourir à l'imitation (grand vecteur d'apprentissage de savoir-faire).
- Les enfants les plus avancés constituent de fait d'autres modèles que le maître, peut-être plus accessibles (plus dans la « zone de proche développement »).
- C'est essentiel pour la langue et le langage.

Mettre en place un tutorat

Les relations de type « **tutorat** » entre enfants de niveaux différents profitent à tous.

- **Tutorat informel** : beaucoup d'apprentissages à l'école maternelle, surtout chez les petits, se font de manière incidente et informelle par imitation d'un pair plus habile (valorisation de l'imité, acquisitions pour l'imitateur)...
- **Tutorat formel**, induit par l'enseignant : celui qui tuteure exerce (et donc renforce) ce qu'il sait ou sait faire, voire approfondit ; celui qui est tuteuré apprend de l'autre. Cette organisation est possible dès la P.S pour des jeux, des activités motrices (sur le mode « montrer » et non « expliquer »).

Le tutorat est une organisation très intéressante pour développer la confiance en soi et le langage à l'école maternelle. Mais il ne convient pas immédiatement à tous les enfants: certains font « à la place » et d'autres n'osent pas « prendre le groupe en main. »

Pour les premiers, une analyse de l'aide qu'ils ont apportée permet petit à petit de progresser. Pour les seconds, il faut d'abord une prise de confiance (par des jeux théâtraux? Par la répétition de cette activité?) .

Cette activité se met en place très lentement... (une période complète voire plus pour certains) Cette organisation n'est pas systématique mais elle est pratiquée quand cela est réellement nécessaire (sans être pour autant espacée dans le temps).

- Des élèves de cycle 3 ont tuteuré des enfants de maternelle (PS et MS) et ce durant toute une année scolaire : [travailler ensemble et s'aider](#)
- [Un tutorat entre élèves de CE1 et de P.S axé sur l'écriture d'un album](#)

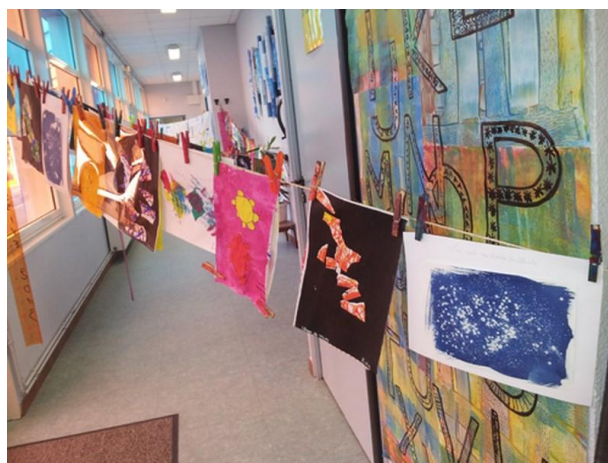
- Quand des élèves de l'école élémentaire collaborent avec les élèves de l'école maternelle



A l'école maternelle **CASADESUS** de Hulluch dans la circonscription de Vendin le Vieil, les habitudes de rencontres et de travail en commun sont solidement ancrées entre élèves des écoles maternelle et élémentaire et les occasions de travailler ensemble sont nombreuses.



En octobre 2013, La **Grande Lessive** a mobilisé les élèves de l'école élémentaire au moment des **Temps d'Activités Péri-scolaires**.



Par ailleurs, la collaboration entre élèves des deux écoles s'exprime aussi lors de **la lecture offerte** par les élèves de CE1/CE2.





Organiser et conduire les ateliers

Selon Mireille Brigaudiot², on appelle « atelier » la situation dans laquelle un groupe d'enfants travaille à une même table, à une même tâche. Soit ils coopèrent pour la réaliser soit ils résolvent individuellement et échangent verbalement. Il faut distinguer nettement le travail en groupe et l'organisation de la classe en ateliers.

Trois types d'ateliers sont en général mis en place :

- atelier en autonomie : il s'agit d'un réinvestissement, d'une activité que les élèves peuvent gérer seuls, avec pour aides les référents, les outils mis à leur disposition, et parfois leurs pairs.
- atelier dirigé : mené par l'enseignant il est un lieu d'apprentissage, l'enseignant sollicite, croise les points de vue, guide et conseille. En fonction des besoins particuliers définis au préalable, le travail y est ciblé.
- atelier semi dirigé : mené dans sa grande globalité en autonomie sous la surveillance de l'enseignant ou de l'ATSEM, en fonction des besoins particuliers non résolus.



² **Mireille BRIGAUDIOT**, maître de conférences IUFM de Versailles a orienté ses travaux sur l'entrée des jeunes élèves d'école maternelle dans l'écrit.

Constituer et animer des groupes d'élèves

Exploiter l'hétérogénéité dans une classe commence par la conduite d'une réflexion sur les modalités de regroupement des élèves. Bien entendu, un premier critère de constitution de groupe dans un cours multiple pourra être l'âge des élèves ou leur niveau d'appartenance au cycle.

Les groupes constitués par le maître peuvent être définis par le maître seul ou avec les élèves en fonction :

-des besoins

- **homogènes**=> permet à l'élève de s'approprier les savoirs, de s'entraîner
- **hétérogènes**=> les petits parleurs s'imprègnent des savoirs et stratégies des autres,

- des niveaux d'apprentissage.

La constitution peut être aussi fonction :

- des compétences visées (savoirs ; savoir-faire ; savoir être)
- des rythmes d'apprentissage (homogène//Composition multi-âge)

Le dispositif de constitution des groupes peut être un dispositif tournant, mobile, choisi par l'enfant selon le plaisir, la motivation ou les affinités. Il pourra être aussi lié au hasard (le maître précise au préalable s'il faut s'inscrire).

[Dans la classe de Michèle JOLY à l'école primaire HIPPODROME d'Arras dans la circonscription d'Arras 1](#)

Un tableau permet aux élèves d'identifier la table et la tâche qui leur sont assignées pour le temps d'atelier. Chacun peut donc aller s'installer seul, à la demande de l'enseignante, lorsque la présentation et l'explicitation des consignes concernant son atelier sont terminées.



Cette organisation favorise la coopération car les élèves sont capables d'identifier facilement et rapidement avec quels camarades ils vont travailler. Ils peuvent ainsi corriger entre eux les éventuelles erreurs de placement des uns et des autres.

En début d'année, un travail est mené avec les élèves sur ce fonctionnement: un élève qui connaît cet outil, nomme les élèves de chaque table et un autre est chargé de les emmener s'installer à leur table d'activité. Progressivement, ce rituel d'énumération et de placement par des camarades est supplanté par une installation autonome.

- Des pratiques qui induisent une nécessaire coopération :

[L'exemple des TICE dans une classe de PS-MS](#)

La présentation des ateliers au tableau

Lors du regroupement, pendant lequel les ateliers sont présentés, les activités à réaliser sont affichées au tableau sous des images.



La répartition dans la classe

Ces images correspondent aux tables sur lesquelles vont se dérouler les différentes activités. Des panneaux représentant les mêmes images sont installés sur chaque table. Ce système permet à chaque groupe d'élèves d'aller s'installer progressivement à leurs places pendant que l'enseignante poursuit la présentation des ateliers avec les autres élèves.



Les classes multi-niveaux ou multi-âges

Les classes multi-niveaux ou multi-âges regroupent des élèves d'âges différents.

- Par exemple, des classes dites "multi-âges" regroupent de façon équilibrée des élèves de :
 - Toute Petite Section ou TPS (enfants de 2-3 ans)
 - Petite Section ou PS (enfants de 3-4 ans)
 - Moyenne Section ou MS (enfants de 4-5ans)

Le choix de cette répartition s'explique par des objectifs pédagogiques et n'est pas contrainte par les effectifs :

- L'interaction entre élèves permet l'amélioration à la fois du langage et de la structuration de la pensée.
- Le développement d'une socialisation en adéquation avec l'environnement habituel : petits et plus grands se côtoient en apprenant à respecter les possibilités et les limites de chacun.
- Chaque élève peut évoluer à son rythme, avec la possibilité d'atteindre des objectifs d'apprentissage correspondant à un autre niveau d'âge.
- L'hétérogénéité des élèves constitue un levier de conduite de classe pour l'enseignant.

Le risque de ce type d'organisation est de « contraindre » les élèves à rester avec le même enseignant ou le même groupe d'élèves durant toute la scolarité maternelle. C'est pourquoi, il faut penser la gestion des parcours afin que chaque enfant, dans la mesure du possible, durant sa scolarité de maternelle, soit élève de chacune des classes et ne passe au maximum que deux ans dans la même classe.

L'organisation pédagogique de l'école relève de la responsabilité de son directeur et de l'équipe pédagogique.

Au moment de la constitution des classes et de la répartition des élèves, on constate que dans la plupart des écoles, la priorité est donnée aux classes à cours simple, le recours aux classes à cours multiples étant la plupart du temps une contrainte liée à la répartition des effectifs d'élèves par niveau, quand la taille de l'école et le nombre de classes ne permettent pas la répartition en cours simples. Cependant, parfois et de plus en plus souvent, des équipes font le choix d'organiser des classes multi niveaux, indépendamment du choix de répartition par classe d'âge, parce que cette organisation permet d'entrer dans une dynamique particulière.

Ce mode de fonctionnement peut notamment favoriser :

- La construction de l'autonomie des élèves
- Les apprentissages, notamment langagiers, grâce aux interactions entre pairs d'âges différents
- Les relations sociales et l'étayage à l'initiative des plus âgés et au bénéfice des plus jeunes. L'équipe doit ainsi réfléchir aux différentes possibilités de constitutions de classes dans une même école.

Décloisonner pour élargir la gestion de classe à un espace plus vaste

Il est sûr qu'entre les quatre murs de sa classe et durant les huit à neuf mois d'une année scolaire, un enseignant seul ne peut résoudre tous les problèmes de ses élèves. Il semble indispensable d'inviter les enseignants à mettre leurs forces en commun pour organiser la différenciation à l'échelle de plusieurs classes et, si possible, sur plusieurs années.

L'organisation officielle de l'école en cycles d'apprentissage pluri-annuels facilite cette coopération, mais c'est loin d'être suffisant :

- parfois, chacun fonctionne, porte fermée, seul dans sa classe, parfois en figeant les degrés annuels,
- parfois, certaines équipes pédagogiques ont réellement fait vivre les cycles, en décloisonnant les années et les classes parallèles, en gérant des groupes multi-âges ou en établissant une forte continuité entre les degrés.

Le travail dans des espaces plus vastes exige des compétences spécifiques autour de la coopération professionnelle et de la gestion de la progression des apprentissages sur plusieurs années.

Il faut insister sur une compétence proprement gestionnaire, mais à une échelle plus vaste que la classe : penser, organiser, habiter, faire vivre des espaces d'enseignement concernant des dizaines d'élèves, sur plusieurs années du parcours scolaire, pose des problèmes d'organisation et de coordination inédits.

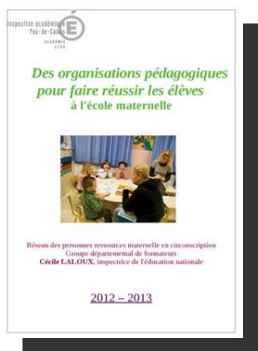
Dans une pédagogie différenciée et une organisation par cycles d'apprentissage, ces problèmes sont du ressort des enseignants, qui ne peuvent les résoudre qu'en équipe et de façon locale.

Si l'on travaille dans de tels espaces - temps d'enseignement, c'est pour avoir plus de temps devant soi, de ressources et de forces, d'imagination, de continuité et de compétences pour construire des dispositifs didactiques efficaces et donc prévenir l'échec scolaire.

Cela oblige à maîtriser des paramètres plus complexes et à prévenir des risques non négligeables de désorganisation.

Pour en savoir plus :

- Le livre de bord publié en septembre 2012 – [Des organisations pour faire réussir les élèves](#)



Du vivre ensemble à la construction de la citoyenneté

Coopérer et devenir autonome

L'autonomie est la capacité à se conduire soi-même. Elle implique que l'élève accepte de prendre la parole dans le groupe, apprenne à se mettre seul au travail, à gérer le matériel nécessaire, à se déplacer sans gêner les autres et sans se mettre en danger. Il sait aussi progressivement demander de l'aide. Il trouve les actions les plus efficaces pour accomplir une tâche, commence à évaluer le résultat de son travail et trouve des moyens pour faire encore mieux.

Par les nombreuses activités que l'école maternelle propose dans un cadre de vie sécurisant et adapté, les élèves découvrent puis exercent leur autonomie en apprenant à faire « tout seul », en participant aux jeux et moments collectifs ainsi qu'à la réalisation de projets communs. Les enfants acquièrent le goût de ces activités et apprennent à coopérer, en se détachant de la toute-puissance supposée de l'adulte. Ils s'intéressent aux autres et collaborent avec eux. Ils prennent des responsabilités dans la classe et font preuve d'initiative. Ils s'engagent dans un projet ou une activité en faisant appel à leurs propres ressources. Ce faisant, ils acquièrent les habiletés sociales et les compétences intellectuelles qui conditionnent leur accès à l'autonomie.

Ressources :

- [Former les élèves à l'autonomie ? - Éléments de réponse - Philippe Meirieu](#)
- [Qu'est-ce que l'autonomie à l'école maternelle - IA du Val de Marne](#)
- [Coopérer et s'opposer - IA de la Sarthe](#)

Pôle Maternelle 17 - IA de Charente-Maritime :

- [Exécuter en autonomie des tâches simples et jouer son rôle dans les activités scolaires](#)
- [Éprouver de la confiance en soi, contrôler ses émotions](#)

Références bibliographiques :

- La psychologie de l'enfant - Olivier Houdé - PUF - Que sais-je ? - 2005
- Je coopère, je m'amuse - Christine Fortin - Chenelière Éducation
- Coopérer pour réussir - Préscolaire et 1er cycle - Lucie Andreoli, Odette Fugère, Martine Sabourin - Chenelière Education
- [La coopération dyadique entre enfants de 5-6 ans - Dominique Herbé - PUF - 2007](#)

Une classe coopérative, c'est :

* Un enseignant, qui prend son temps, pour créer un climat de confiance, qui écoute, parle peu pour saisir les paroles d'enfants, encourage, aide, donne à ses élèves les moyens d'aller au bout d'un projet, d'un travail, est tolérant, écoute et s'adapte à toutes les personnalités, est solide, garant de la sécurité morale et physique des élèves, garant du contenu des apprentissages...

* Des élèves responsabilisés, dans la vie de la classe, par des tâches, des services, des missions librement choisis et effectués comme bon leur semble, avec la seule régulation ou évaluation du groupe, responsabilisés dans leurs apprentissages, par des travaux ou exercices choisis ou acceptés après négociations avec l'enseignant et organisés avec lui, différenciés pour le travail personnel, effectués à deux voire plus pour le travail collectif.

* Une organisation du temps différente : beaucoup moins de moments collectifs dirigés par l'enseignant, remplacés par des plages horaires que les enfants peuvent s'approprier; plages de travail personnel ou de travaux de groupes autour d'un projet, beaucoup de temps de communication : entretien du matin avec organisation de la journée, réunion d'enfants une fois au moins par semaine, pour régler des problèmes, organiser les projets et les apprentissages disciplinaires, un bilan le soir.

* Une organisation matérielle différente: des ateliers, du matériel à disposition des enfants, des référentiels multiples, des tableaux d'organisation, etc...

* Des démarches d'apprentissage différentes: beaucoup d'activités d'expression, de communication, des activités et des séances dirigées qui partent de questionnements, remarques, désirs, besoins des enfants, des projets coopératifs, c'est à dire où l'enfant a son mot à dire dès la phase de conception jusqu'à la phase de communication, où il est acteur et non seulement "petite main", des exercices d'entraînement différenciés, évolutifs, une co-évaluation maître/élève, même et surtout sur le fonctionnement de la classe, les démarches d'apprentissage, les comportements.

LE CONSEIL D'ENFANTS, CONSEIL DE COOPÉRATION, (Clef de voûte d'une classe maternelle coopérative)

* RÉUNION hebdomadaire, inscrite régulièrement à l'emploi du temps

* Aménagement d'un LIEU et d'un ESPACE de parole pour chacun (rituels et convivialité)

* ORDRE DU JOUR visible et accessible par tous. Points à traiter: projets de vie, de classe, d'école, points sur les apprentissages, règles de vie, gestion des conflits (le maître, les enfants, les adultes de l'école peuvent proposer).

* PRISE EN COMPTE DE LA PERSONNE DE L'ENFANT DANS SA GLOBALITÉ: instaurer des modes de gestion de la prise de parole pour une écoute mutuelle.

* DISCUSSIONS: émergence de problèmes sur les relations, les apprentissages, la gestion de la tâche, ÉCHANGES, ARGUMENTATION en collectif.

* NÉGOCIATIONS à partir de confrontation des points de vue, des savoirs, et de l'émergence des solutions... Prise de DÉCISIONS, CONTRAT, calendrier, échéancier.

* MÉMOIRE: référentiels, cahier de réunion, affiches...

* RESPONSABILISATION, RESPECT DU CONTRAT

LE CONSEIL DE DÉLÉGUÉS A L'ÉCOLE MATERNELLE

Le conseil de délégués ne peut fonctionner et diversifier ses activités que si les enseignants ont de réels projets pédagogiques à développer pour le faire vivre.

* **POUR QUOI FAIRE:** l'analyse des problèmes ou des difficultés qui apparaissent dans les moments de vie collective et la recherche de solutions, la mise en place de projets concernant la vie collective de toute l'école, la mise en place d'apprentissages: valeurs de la citoyenneté, fonctionnement de la démocratie, définition ou formulation de règles ou de codes de comportement, apprentissage de la parole devant un groupe, au nom d'un groupe.

* **MISE EN PLACE:** prévoir un petit nombre de participants (2 ou 3 par classe), prévoir un horaire et/ou un jour de réunion habituels compatibles avec les rythmes de vie des enfants, organiser des élections en réfléchissant sur des procédés de codage, d'illustration pour pallier au fait que les enfants ne sont pas lecteurs et ont des possibilités d'écriture limitées.

* **PRÉPARATION:** l'ordre du jour peut inclure des propositions des enfants et des adultes, recensées dans toute l'école. Entre chaque réunion, le conseil des maîtres, élargi aux ATSEM, assistants pédagogiques, assistants d'éducation, intervenants divers se réunit pour travailler sur les différents sujets.

* **FONCTIONNEMENT:** deux animateurs, un anime, l'autre écrit. La rotation des animateurs permet d'impliquer toute l'équipe dans le conseil. Fréquence des réunions: une au moins par période inter-vacances, ou plus si besoin est. Durée de la réunion: 30 à 45 mn maximum. Mieux vaut se réunir souvent sur un ordre du jour assez court que trop longtemps et trop rarement.

* **SUITE ET COMPTE-RENDU:** compte-rendu écrit à faire parvenir à toutes les classes, clair, précis, écrit lisiblement et agrandi. Il rapporte les conclusions, décisions et éventuellement propositions à rediscuter. Inutile d'y faire figurer l'intégralité des délibérations. Il peut être communiqué aux familles en même temps que dans les classes. Il peut être utile de l'archiver dans un cahier particulier à l'usage des adultes. Il doit être fait oralement par les délégués dans leurs classes.

→ **SE DONNER DU TEMPS:** le conseil de délégués est une action qui s'inscrit dans la durée.

→ **NE PAS SE DÉCOURAGER** si on a l'impression que ça piétine.

TROIS EXEMPLES CONCRETS DE PRATIQUES COOPÉRATIVES MATERNELLES

*** LES RESPONSABILITÉS:**

Mise en place:

Répertorier, avec les enfants, les rôles possibles, rôles que chacun des enfants de la classe peut "tenir". Ce sont en fait, des responsabilités concernant des tâches précises. On y trouve par exemple des tâches relatives au goûter: "je prépare les gâteaux, je distribue les gobelets, etc.",

des tâches relatives au matériel: “je distribue, je range les ciseaux, etc.”, des tâches relatives à la vie de la classe: “je place la météo, j’écris la date, etc.”...

Fonctionnement:

Le tableau est affiché en évidence, il peut prendre des formes variées, mais fait apparaître de toutes façons, les prénoms et des illustrations: dessins ou symboles... On le remplit ensemble en début de semaine. Il est nécessaire qu’il ait plus de rôles que d’enfants afin que le choix soit réel. Il est consultable à tout moment. C’est un vecteur essentiel pour que les enfants soient les réels acteurs de leur vie au quotidien.

Modification:

Le tableau doit être modifiable à tout moment; par exemple on doit pouvoir ajouter des responsabilités au fur et à mesure de leur apparition, de façon à ce que les actions matérielles diverses soient de moins en moins réalisées par l’adulte.

*** LES RÈGLES DE VIE:**

Elles définissent des espaces de liberté et de parole... sous certaines conditions. Elles sont essentielles au fonctionnement de la classe et de l’école. Elles ne sauraient se limiter aux simples lois de la bienséance ou du bon sens, ou ressembler à une liste d’interdits posés a priori.

Pour que les enfants soient les acteurs de leur socialisation, l’énoncé de la règle doit correspondre à un besoin, à une situation. Quand celle-ci se présente, le groupe cherche les raisons puis les re-médiations possibles. Ces moments de réflexion impromptue deviendront progressivement plus rares, le lieu de régulation deviendra le conseil de coopération.

Les règles de vie seront affichées en évidence, pourront apparaître plus tard dans le cahier de vie.

L’enseignant doit aussi jouer le jeu: respecter les règles, accueillir toutes les propositions, résister aux tentations autoritaires, instaurer la délégation de pouvoirs... Il est l’adulte tuteur, le garant de la LOI, et non le “copain”. A ce titre, c’est lui qui exerce l’autorité lorsqu’il y a transgression des règles de vie. Dans le cadre ainsi structuré, le groupe peut vivre et s’épanouir comme tel, de manière reconnue, et l’individu trouve un espace de sécurité propice à l’expression de sa liberté.

*** LE CAHIER DE VIE:**

La création d’un “cahier de vie” individualisé et personnalisé a pour objectif de créer une mémoire de la vie de l’enfant, lui permettant de se connaître, de se “reconnaître”, de se construire....

À l’école, les enfants réaliseront différents reportages sur des événements marquants vécus ensemble, colleront des comptines, recettes, photographies, illustrations ou productions plastiques diverses, etc....

Ce cahier ayant également pour but de valoriser la relation école/famille, on encouragera les parents à investir le cahier pour y inscrire, à leur tour, les événements de la vie familiale: fêtes, anniversaires, billets de train, de cirque, de cinéma, cartes postales reçues, ordonnances du médecin, photographies, étiquettes de ce que l'on aime, etc...

Il n'y a évidemment aucune restriction, l'intérêt étant de prendre en compte les envies et les idées de l'enfant et de réaliser avec lui, les pages "maison".

Ce lien entre l'école et la famille valorisera avant tout le vécu que l'enfant voudra partager, provoquera de nouvelles situations de langage et donnera une signification à l'écrit...

[Témoignage de Nadine CHARRIER, enseignante en GS à l'école maternelle MATISSE de Loison sous Lens dans la circonscription de LENS](#)

Dans ma grande section, chaque enfant possède son cahier et le ramène à la maison tous les 15 jours.

Il comporte les traces importantes de la vie de classe: un trombinoscope des élèves et leurs prénoms, les règles de vie, les chants étudiés, les référentiels, des résumés d'albums, des invitations pour les parents, des écrits fonctionnels (recette de cuisine, fiche technique, règle de jeu...), des comptes-rendus de sorties, d'expériences...Le choix est varié: il est important d'offrir un large éventail d'écrits. J'utilise la dictée à l'adulte pour l'élaboration des textes. Je sollicite la participation des parents: j'insiste sur l'importance de ménager un moment pour découvrir la page avec leur enfant, l'écouter raconter sa vie d'écolier. Un espace est réservé pour qu'il puisse partager avec ses camarades des événements importants pour lui: naissance, voyage, anniversaire, sortie... Il peut coller des photos ou des objets, des écrits (ordonnance, ticket de cinéma, menu, carte postale...), l'illustrer, l'expliciter en une ou deux phrase(s) dictée(s) à ses parents. Ces documents seront exploités en classe: le cahier offre un support qui facilite l'évocation de ces événements connus de lui seul. L'étayage de l'adulte permet la clarification de son discours.

Les cahiers de vie
Lieu : école maternelle Yvette Panafieu, Nîmes, école d'application André Gallan, Nîmes | Année : 2006 (9'30')



- [Banque de séquences didactiques – CRDP de Montpellier](#)

Le cahier de vie sera confié à l'enfant de façon régulière, par exemple chaque vendredi, pour revenir à l'école le lundi. L'extrême régularité semble nécessaire et participe à la structuration du temps. Les enfants peuvent également l'emporter à la maison, à leur demande, un autre jour, s'ils ont envie d'y inscrire quelque chose. En classe, le cahier de vie reste à la disposition des enfants, par exemple dans le coin lecture de la classe, pour pouvoir être consulté. Il est important que ce cahier suive l'enfant pendant toute sa scolarité en maternelle, il peut également être un excellent outil de liaison entre la grande section et le cours préparatoire

[Selon les travaux de l'académie de LIMOGES](#)

Le jeu coopératif à l'école maternelle

La coopération s'apprend dans le cadre de la classe. Elle est aussi une composante importante de l'EPS. C'est une occasion d'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs du "faire ensemble" et de coopérer pour réussir.

• *Qu'est-ce que la coopération ?*

Nous sommes en présence d'une situation de coopération lorsque 2 personnes ou plus unissent leurs efforts pour réaliser un objectif commun.

Quatre facteurs psychosociaux déterminent les activités de nature coopérative :

☑ La coopération : ce facteur comprend la communication, la cohésion, la confiance et l'établissement de relations interpersonnelles positives ; le mot clé est l'entraide.

☑ L'acceptation : les participants doivent s'accepter tels qu'ils sont. Personne n'est éliminé ni rejeté par le groupe.

☑ L'engagement : chaque personne contribue à la réussite de la tâche commune selon ses capacités. « Tous pour un et un pour tous »

☑ Le plaisir : les participants jouent pour s'amuser avant tout.

Le jeu coopératif est essentiellement une activité de participation où la compétition est limitée, voire éliminée. Il offre de nombreux avantages. Il permet aux participants de s'amuser sans expérimenter de frustration liée à l'échec.

Une expérience à l'école maternelle LES COLIBRIS de Bully les Mines, Circonscription de Bully les Mines

- Développer l'esprit coopératif



- [Des jeux coopératifs en EPS au cycle 1](#)
- [Coopérer et s'opposer à l'école maternelle](#) : ressources sur les jeux de coopération et d'opposition à l'école maternelle

Du vivre ensemble à la construction de la citoyenneté

Eduquer à la solidarité

La transmission des valeurs de solidarité et de fraternité est une des missions de l'École : chaque élève doit devenir un citoyen responsable, qui participe de manière constructive à la vie sociale et prend en compte les besoins des personnes en difficulté, en France et dans le monde. À côté des enseignements, un certain nombre d'actions éducatives sont un moyen de sensibiliser les élèves et de les impliquer concrètement dans des actions de solidarité. Elles prennent appui sur des temps forts : journées ou semaines de sensibilisation, campagnes de solidarité. solidarité et citoyenneté sont de grandes valeurs qui fondent le vivre-ensemble.

Une éducation à la solidarité

Tout au long de sa scolarité et dès la maternelle, l'enfant donne de la cohésion à son groupe d'appartenance et développe ses capacités de réflexion aux problèmes concrets qui l'entourent. Par la réalisation de projets communs, il éprouve le sens de ses responsabilités. Il découvre également l'existence des inégalités et prend conscience des solidarités nécessaires à leur règlement.

La solidarité permet aux élèves de s'investir dans une démarche réelle et de militer pour le respect des droits humains. Elle participe aussi à développer l'esprit critique et à ouvrir un dialogue tolérant.

La solidarité commence à l'école et s'y apprend.

ÉCOLE MATERNELLE

Rubrique « **Devenir élève** »

L'objectif est d'apprendre à l'enfant (...) à vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles.

Rubrique « **Vivre ensemble** »

Les enfants découvrent les richesses et les contraintes du groupe auquel ils sont intégrés.

Ils (...) participent progressivement à l'accueil de leurs camarades.

La dimension collective de l'école maternelle est une situation favorable pour que les enfants apprennent à dialoguer entre eux et avec des adultes et à prendre leur place dans les échanges.

Rubrique

« **Coopérer et devenir autonome** »

(...) Les enfants acquièrent le goût des activités collectives et apprennent à coopérer. Ils s'intéressent aux autres et collaborent avec eux. Ils prennent des responsabilités dans la classe et font preuve d'initiative. Ils s'engagent dans un projet ou une activité, en faisant appel à leurs propres ressources ; ils font ainsi l'expérience de l'autonomie, de l'effort et de la persévérance. (...) Ils découvrent le lien entre certains apprentissages scolaires et des actes de la vie quotidienne.

Du vivre ensemble à la construction de la citoyenneté

Faire vivre la laïcité à l'école maternelle

L'Ecole est laïque. Le principe de laïcité est constitutif de l'école de la République. Il traverse les enseignements dans leurs contenus et interroge les pratiques.

Une charte de la laïcité à valeur déclarative et pédagogique



La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle a été présentée par le ministre le 9 septembre 2013.

Elle explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'Ecole.

La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience.

La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome.

- [La présentation de la charte de la laïcité](#)
- [La charte de la laïcité](#)

L'égalité des filles et des garçons

L'égalité des filles et des garçons est la première dimension de l'égalité des chances que l'École doit garantir aux élèves : il s'agit d'une obligation légale et d'une mission fondamentale. L'éducation à l'égalité et au respect entre filles et garçons s'inscrit dans les objectifs du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle doit être mise en œuvre dans une approche transversale qui engage l'ensemble des matières enseignées et des activités vécues.

Transmettre des valeurs d'égalité et de respect entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, est une des missions essentielles de l'école, au fondement de la réussite de tous les élèves, les filles comme les garçons.

- Livre de bord - *Agir pour l'égalité entre filles et garçons à l'école maternelle* – de la mission départementale pour l'école maternelle **Janvier 2014**



Des principes en termes de posture et de déontologie des adultes

Les compétences du professeur des écoles

Apprendre à « vivre ensemble » est l'un des principaux objectifs d'une école maternelle qui offre à chaque enfant le cadre éducatif d'une collectivité structurée par des règles explicites et encadrée par des adultes responsables.

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Prendre en compte la diversité des élèves
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 - Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
 - Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
 - Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
 - Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
 - Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
 - Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
 - Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
 - Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

La place et le rôle des adultes

Avec l'aide des adultes, l'enfant se repère dans le groupe et peu à peu y trouve sa place avant d'en comprendre et de s'en approprier les règles. Dans ce cheminement, il se construit aussi comme sujet, capable de se positionner, de s'affirmer en se respectant et en respectant les autres.

L'enseignant est attentif :

Aux prises de parole

- Veiller à une répartition équitable des prises de parole (temps d'expression)
- Observer la spontanéité des prises de parole et réguler l'expression de chacun par des sollicitations adaptées
- Veiller à l'écoute et au respect des prises de parole (interruptions intempestives)

Aux interactions langagières maître-élève dans la classe

- Eviter la référence à l'appartenance sexuée de l'enseignant, à l'identité sexuée des élèves (catégorisation filles / garçons)
- Eviter la référence à toute appartenance de l'enseignants, des élèves

L'évaluation

- Définir et garantir des critères, des annotations et des codages identiques pour tous les élèves

L'aide et l'étayage

- Garantir que la nature, les temps et les formes de l'aide et de l'étayage soient équitables pour tous

La prise en compte du genre et des discriminations dans l'enseignement

- Assurer la neutralité des disciplines
- Varier les exemples (genre, origine sociale, origine ethnique, ..)
- Attirer l'attention sur certains ouvrages de la classe qui pourraient présenter un stéréotype ou une discrimination prononcés

Des principes pour l'enseignement

L'organisation de la classe, de l'école

Grâce aux multiples relations qui s'établissent, dans les situations de vie quotidienne comme dans les activités organisées, l'enfant découvre l'efficacité et le plaisir de la coopération avec ses camarades. Il apprend aussi que les apports et les contraintes du groupe peuvent être assumés. En trouvant la distance qu'il convient d'établir dans ses relations à autrui, il se fait reconnaître comme sujet et construit progressivement sa personnalité.

On doit aider l'enfant à identifier et comparer les attitudes adaptées aux activités scolaires, aux déplacements et aux situations collectives, au jeu avec quelques camarades ou pratiqué individuellement. Il faut le conduire à prendre conscience des repères sur lesquels il peut s'appuyer et des règles à respecter dans chaque cas, mais aussi des façons d'agir et de s'exprimer qui lui permettront de mieux vivre ces diverses situations.

Le regroupement des élèves

- Accorder une attention aux modes de regroupement retenus
- Respecter la mixité des regroupements

Les affichages

- Veiller à ne pas laisser de traces de stéréotypes ou par exemple d'une différenciation involontaire des filles et des garçons (étiquettes roses pour les filles et bleues pour les garçons)

Les coins jeux

- Définir la nature et leurs équipements pour assurer une variété des activités proposées
- Organiser une répartition des élèves (libre et sous l'incitation de l'enseignant) indépendante du genre ou de tout autre critère de discrimination
- Assurer une distribution équilibrée des tâches (dans les travaux de groupe par exemple) et des responsabilités

Les activités motrices

- Assurer un investissement identique des filles et des garçons dans chaque activité motrice,
- Veiller à l'émergence d'interactions entre élèves, entre filles et garçons
- Assurer l'activité de tous et toutes de manière équilibrée
- Proposer des activités visant à casser les stéréotypes et les discriminations

La récréation

- Observer et réguler la répartition des élèves, des filles et des garçons, dans la cour
- Assurer une variété de la nature des jeux installés
- Veiller à la variété de la nature des engins disponibles
- Garantir une répartition équilibrée et non discriminante

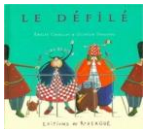
Des pratiques pour faire vivre la laïcité dans les classes maternelles

La littérature de jeunesse

Les contes et les fables

Les contes et les fables, malgré les différences culturelles, ont tous un point en commun : ils essaient de transmettre aux enfants les valeurs de la vie et ont une fonction importante dans leur évolution psychologique. En outre, ils connaissent l'affrontement entre le bien et le mal, et ils apprennent à choisir le bien.

Le défilé d'Olivier DOUZOU



Dans un défilé, en règle générale, qui sont les mieux placés pour admirer le cortège ? Les premiers arrivés ? Les hautes et grandes personnalités ? Les préfets et sous-préfets ? Ou encore les ministres en uniforme ? Difficile à dire ! Olivier Douzou donne ici une réponse amusante. Il rappelle comment les petits événements de la vie peuvent, parfois, faire basculer les conventions établies. Cette histoire, enrichie des illustrations hautes en couleur d'Emilie Chollat, est remplie de joie et de gaieté. --Nathalie Christoux

[Scénario pédagogique proposé par le SCEREN](#) -

Les comptines

Les comptines font appel à une culture traditionnelle et donnent ainsi une base commune, ce qui procure un sentiment d'existence et réduit les inégalités sociales ainsi que les barrières culturelles. Grâce aux comptines les enfants peuvent en effet s'imprégner de leur propre culture. De plus, elles attirent l'attention et favorisent l'écoute de celui qui récite (respect de l'autre). Elles permettent également à l'enfant de prendre de l'assurance lorsqu'il récite seul devant les autres. Enfin, transmises à la maison, les comptines apprises à l'école favorisent la liaison avec la famille.

Les comptines ont aussi un rôle socialisant et pédagogique. Elles facilitent l'intégration au groupe avec l'apprentissage de règles de vie communes, l'identité de groupe, etc. Elles créent des moments de don et de partage entre l'adulte et les enfants qui traduisent intensément le plaisir d'être et d'être ensemble. Le contact est immédiat et il fait appel à la gestualité et au jeu. Les enfants chantent ensemble. Ainsi, les comptines favorisent l'ancrage au monde ainsi que l'acculturation. L'enfant peut jouer avec les mots qui lui viennent de l'autre, il peut inventer des musiques qui vont vers l'autre, il peut inventer et communiquer.

Les œuvres d'art

Les ateliers à visée philosophique

Les ateliers à visée philosophique, en abordant des thèmes variés, ont pour objectifs d'amener les enfants à développer un sens critique, à apprendre à se poser des questions et à s'ouvrir au débat. Ils ne sont pas conçus pour apporter d'emblée des réponses, mais les faire naître par la confrontation aux autres (débat), par les échanges d'avis et de point de vue.

Il s'agit de mettre en œuvre une action éducative qui tend à l'apprentissage des compétences suivantes :

- Apprendre à penser, à discuter et à échanger.
- S'inscrire dans un débat à visée démocratique et en intégrer les règles.
- Affirmer ses idées, leur donner de la valeur et donner de la valeur à celles des autres, les respecter.
- Développer son vocabulaire, travailler le langage d'évocation, donner du sens et parvenir à définir des mots.

(Les connaissances se transmettent par le biais d'un échange direct des idées entre pairs, la confrontation des points de vue, l'argumentation et la défense de ses opinions sous la médiation de l'enseignant.



* les ateliers philosophiques,



Des thèmes possibles

- Ca veut dire quoi, se **moquer** ?
- Les **filles et les garçons**, c'est différent, ou c'est pareil ?
- Quelles sont les différences et les ressemblances entre une fille et un garçon ?
- Est-ce que tout le monde est pareil ?
- Qui est le **plus fort** ?
- A quoi ça sert d'aider les autres ?
- Est-ce que les enfants ont le droit de tout faire ? Est-ce que les adultes ont le droit de tout faire ?
- Pourquoi **on ne peut pas faire tout ce qu'on veut** ?

Des associations au service du vivre ensemble et de l'éducation citoyenne

Au quotidien dans les classes et les écoles, des associations nous apportent leur soutien, leur expertise et développent des expériences riches et variées qui complètent et prolongent nos actions et servent la même ambition pour les élèves.

L'Office Central de la Coopération à l'École Autonomes et solidaires



L'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) est l'organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires de l'école primaire et d'un grand nombre de foyers coopératifs de collèges et de lycées.

L'OCCE est un mouvement pédagogique national, de statut associatif, qui développe au sein des écoles et des établissements de l'Education Nationale les valeurs de la coopération. A ce titre, une convention lie la Fédération Nationale et le Ministère de l'Éducation Nationale. Au cœur des classes coopératives, au fil d'actions et de projets nationaux et départementaux, de forum, congrès, universités d'été, de publications... est mise en acte une philosophie éducative, caractérisée par les valeurs de solidarité, de respect des identités, du partage des savoirs et des responsabilités, de l'exercice effectif de la démocratie à l'école par les enfants et par les jeunes.

Ce projet coopératif d'éducation se réfère fondamentalement à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, texte supra-constitutionnel qui affirme l'intérêt supérieur de l'enfant et constitue un véritable projet de société.

Créé en 1928, l'OCCE est reconnu d'utilité publique et agréé au titre des associations complémentaires de l'école.

L'OCCE réunit au sein de sa fédération 51 000 coopératives scolaires représentant 4 940 000 adhérents, affiliés à 101 associations départementales réparties sur tout le territoire national.

La Fédération est administrée par des membres élus et animés par un réseau de collaborateurs permanents (professeurs "détachés") et de bénévoles majoritairement enseignants.

Les coopératives scolaires

Définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, la coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matière éducative, pédagogique, juridique et comptable.

La coopération à l'école

On peut la définir comme un système cohérent de valeurs et de principes issus des fondamentaux républicains, coopératifs, associatifs (aide, entraide, tutorat, cotisation volontaire, projet, conseil de coopérative par exemple), d'attitudes et de pratiques donnant du sens à l'Ecole et aux apprentissages.

L'apprentissage coopératif

C'est un apprentissage construit ensemble, en interaction, au travers d'une expérience active, qui implique la confrontation des points de vue, la justification des démarches, la validation des hypothèses et le respect de chacun. Un apprentissage qui permet la construction active de connaissances, la découverte de l'autre et l'apprentissage du débat démocratique.

Pour synthétiser en une phrase, l'apprentissage coopératif, c'est :

« Apprendre avec les autres, par les autres, pour les autres et non pas seul contre les autres ! ».

L'accompagnement des équipes éducatives

L'OCCE accompagne les enseignants dans leurs pratiques professionnelles par ses nombreuses formations proposées, un grand nombre d'outils pédagogiques et ses propositions d'actions dans les domaines de la lecture, de l'écriture, des pratiques artistiques et culturelles, de l'éducation au développement durable par exemple.

Son maillage territorial permet aussi d'apporter des réponses adaptées sur les plans juridiques et comptables à tous les coopérateurs et aux parents d'élèves.



Plaquette de l'OCCE : une histoire d'avenir

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole a publié la brochure " L'OCCE : une histoire d'avenir" présentant l'histoire de l'OCCE, son action ainsi que ses valeurs.

Pour accéder au téléchargement de cette plaquette Le site départemental de l'OCCE

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré : favoriser le développement de la vie associative, élément incomparable de l'éducation à la responsabilité



L'USEP est un mouvement pédagogique reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale : «son action tend à favoriser le développement de la vie associative, élément incomparable de l'éducation à la responsabilité... ».

Une fédération sportive scolaire : à ce titre, elle contribue à défendre les droits du sport scolaire aux côtés des autres fédérations sportives, afin de promouvoir la rencontre sportive pour tous, sans exclusion, sans sélection, et pour une autre idée du sport !

Un principe : dans chaque école, une association (type loi 1901). L'enfant peut y adhérer et participer à la gestion (voir BT de rentrée). Il peut aussi, avec l'aide d'adultes, choisir, proposer, organiser des manifestations sportives ou culturelles. L'association USEP de votre école joue donc un rôle irremplaçable dans la formation du jeune citoyen, l'acquisition de l'autonomie et la prise de responsabilités.

L'association USEP est déclarée à la préfecture et possède un cadre juridique légal, ainsi qu'une entière autonomie administrative et financière. Elle dispose également d'un compte bancaire qui lui permet notamment :

- de régler les dépenses spécifiques à son activité (transport, matériel, récompenses, licences...).
- de percevoir des aides ou subventions publiques (mairies, communautés de communes...).

PRINTEMPS DES MATERNELLES 2014



*Danse de bonshommes en couleur - PS-CS école d'Angé (43)
Prix de l'esthétique, POIA 2013*



À l'appui de rencontres sportives scolaires adaptées aux enfants de 2 à 5/6 ans, il s'agit de développer chez ceux-ci le goût et le plaisir d'une pratique physique équilibrée ainsi que la mise en relation de ces activités avec la santé. Les rencontres reposent : sur des activités sportives variées sur une préparation qui tient compte de l'implication des enfants sur un atelier « santé » intégré à l'organisation de la rencontre. Par ailleurs, l'espace associatif se vit par les enfants de maternelle au travers d'actions telles que : leur implication dans la

réalisation de l'affichage identifié USEP leur participation à la mise en place du matériel et au rangement Dans le cadre du Printemps des maternelles, l'USEP nationale propose aux écoles maternelles usépiennes un concours de productions



USEP **PRINTEMPS DES MATERNELLES 2014**



Printemps des Maternelles 2014

Danse de bonshommes en couleur - PS-GS école d'Angé (41)
Prix de l'esthétique, POIA 2013

Dans le cadre "**PRINTEMPS DES MATERNELLES**", L'Usep vous propose cette année un concours de productions sur le thème :

Raconte-nous ta rencontre sportive

Article mis en ligne le 10 novembre 2013 par Carole Strugala

LES CRE'ATIONS DU PRINTEMPS

OBJECTIF : Partager ce que l'on fait, ce que l'on vit dans le cadre d'une rencontre USEP maternelle afin d'enrichir ses pratiques.

BUT : Réaliser une production qui met en valeur une situation sportive vécue lors d'une rencontre USEP en maternelle.

CAHIER DES CHARGES :

o Une seule condition d'acceptation est requise : la production doit être échangeable par voie électronique o La forme des productions est libre : textes, affiches, montages photos, dessins, sculptures, livres, maquettes, Diaporamas ...

o La production sera accompagnée d'un TITRE et d'un texte court ou bande-son réalisés par les enfants présentant simplement le projet. Le(s) auteur(s), ni- veau(x) de classe et type de rencontre devront également être indiqués.

o Contenu : La production doit être réalisée par des enfants d'école maternelle. Elle doit témoigner de la participation à une ou plusieurs rencontres USEP, moments de pratique sportive, de vie associative ou de réflexion.

Le comité départemental de la JPA: solidaires pour le droit aux vacances



La Jeunesse au Plein Air est une confédération laïque d'organisations qui agit pour un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté.

La JPA est une confédération :

- Elle regroupe des organisations qui, en solidarité, autour de valeurs communes, s'associent pour amplifier et coordonner leurs actions. Elle agit, mandatée par ces organisations dans le cadre de son assemblée générale et de son conseil d'administration pour créer les conditions d'une dynamisation et d'une coordination de ces actions.
- Elle est inspirée par l'idéal laïque qui garantit à chacun la liberté de conscience: elle agit pour une société de justice et de solidarité où chaque enfant, chaque jeune, chaque homme, chaque femme puisse développer ses potentialités et participer aux décisions qui engagent le destin de la cité, donc exercer pleinement sa citoyenneté.

La JPA agit pour que les vacances et les loisirs éducatifs soient reconnus comme temps éducatifs complémentaires à celui de l'école et à celui de la famille : elle milite pour une éducation globale qui soit active et coopérative, le temps de l'école et le temps des loisirs y concourant en complémentarité. Elle agit pour des loisirs qui, par les valeurs qui les sous-tendent et par les pratiques mises en œuvre, prolongent l'éducation dispensée par l'École de la République. Aujourd'hui, La JPA considère que la complémentarité éducative reste primordiale.

Finalités

- Rendre effectif le droit des enfants, des adolescents et des jeunes aux loisirs et aux vacances (cf. art. 31 Convention internationale des droits de l'enfant).
- Favoriser les brassages culturels et sociaux, éléments du lien social, pour vivre ensemble ; coordonner, faciliter, favoriser le développement des vacances et des loisirs éducatifs collectifs.
- Favoriser l'accueil et l'accès de tous les enfants, et adolescents et jeunes aux vacances, aux loisirs et aux séjours scolaires.

- Promouvoir une éducation à la solidarité et à la citoyenneté en lien avec la campagne nationale de La JPA
- Les enfants, les adolescents et les jeunes les plus démunis, économiquement, socialement et culturellement doivent prioritairement bénéficier de cette solidarité active. La JPA aura une attention toute particulière aux phénomènes de précarisation en milieu urbain, comme en milieu rural.
- Promouvoir, qualitativement et quantitativement, les centres de vacances et de loisirs éducatifs et plus généralement les accueils collectifs de mineurs et de jeunes ; développer et démocratiser leur accessibilité et favoriser leur modernisation.
- Penser et mettre en œuvre une conception éducative et sociale des centres de vacances et de loisirs.

Agréments

La JPA, confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents, est :

- agréée jeunesse et éducation populaire par arrêté ministériel du 7 avril 1945
- reconnue d'utilité publique d'utilité publique par décret du 20 juin 1949
- association éducative complémentaire de l'enseignement public.

L'affiche de la campagne 2014



En France, près de 3 millions d'enfants de 6 ans à 19 ans ne partent pas en vacances...

La campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté de La JPA est à la fois une démarche pédagogique qui contribue à l'acquisition de compétences et une collecte de fonds, officiellement soutenue par le ministère chargé de l'Éducation nationale.

En 2014, la campagne démarrera le 20 janvier 2014. La JPA est agréée par le comité de la charte du don en confiance. Les sommes recueillies sont distribuées sous forme de bourses d'aides individuelles au départ en vacances collectives (classes de découvertes ou colonies). Chaque année grâce aux écoles, donateurs et partenaires, 19000 enfants en ont bénéficié en 2013.

Association complémentaire de l'École, La JPA remplit une mission de solidarité et de citoyenneté dans le cadre de sa campagne annuelle. Chaque année, en janvier, le lancement national de la campagne de solidarité et de citoyenneté se déroule dans les locaux du ministère de l'Éducation nationale. De nombreux départements organisent aussi des cérémonies de lancements.

La note de service n° 2013-178 du 18 novembre 2013 présentant la Campagne de solidarité et de citoyenneté de La Jeunesse au Plein Air 2014 est parue au BOEN n° 43 du 21 novembre 2013.

Les Directeurs Académiques se font également le relais de la campagne de La JPA, ainsi que des conseils généraux ou des responsables locaux.

Plusieurs personnalités parrainent également la campagne. Les célèbres navigateurs François Gabart, Michel Desjoyeaux, Roland Jourdain et Vincent Riou, parrains de la campagne, se sont exprimés à plusieurs reprises en faveur des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes.

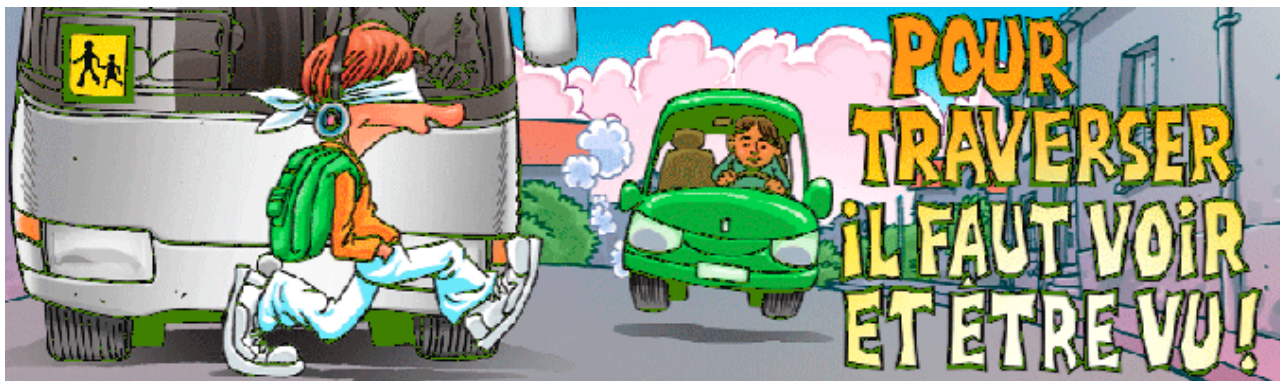
Pour participer à la campagne, accédez [au site dédié à la campagne 2014](#).

- La présentation de la campagne de La JPA sur [le site du ministère de l'Éducation nationale](#)



- [S'inscrire et recevoir les supports pédagogiques et outils de campagne](#)

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRANSPORTS EDUCATIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC du PAS-DE-CALAIS



est une association complémentaire de l'Education Nationale qui intervient dans tous les établissements scolaires : de la maternelle à l'université. Pour l'amélioration du transport scolaire, des transports collectifs de jeunes.

Sécurité, qualité et gratuité des transports éducatifs. Une association au service des parents, enseignants, conducteurs, accompagnateurs, collectivités, organisateurs...

L'ANATEEP, créée en 1964, reconnue comme association complémentaire de l'enseignement public, a pour objet :

- d'étudier, de développer, de promouvoir la sécurité, la qualité et la gratuité du transport scolaire et plus globalement des transports éducatifs, de faciliter l'accès aux établissements scolaires et à toutes les formes d'éducation pour favoriser la démocratisation et le rayonnement de l'Enseignement public.
- d'entreprendre toutes études, actions et réalisations, se rapportant au transport scolaire, péri ou post-scolaire, associatif ou social, d'informer et de documenter sur les questions qui y sont relatives, ses adhérents et toute personne, collectivité ou organisme qu'elles concerneraient.

L'ANATEEP fédère et représente sur le plan national, les Associations Régionales pour les Transports Educatifs de Jeunes (A.R.T.E.J.), les Associations Départementales pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (A.D.A.T.E.E.P.), ces dernières regroupant sur le plan départemental les organisateurs de transports et les organismes ayant pour objet l'étude, l'amélioration ou la mise en œuvre de transports éducatifs, culturels, scolaires ou sociaux



Pour en savoir plus, consultez [le site de l'ADATEEP 62](#)

La ligue de l'enseignement



La Ligue de l'Enseignement a été créée en 1866 par des républicains soucieux de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture. Les temps et les moyens ont changé. L'idéal demeure. Aujourd'hui, la Ligue de l'Enseignement est un mouvement d'éducation populaire qui contribue à former des citoyens par le développement d'activités éducatives, sociales, sportives, culturelles et de loisirs au sein d'associations fédérées. La Ligue de l'enseignement permet ainsi à des femmes et des hommes de réfléchir et d'agir pour une société laïque respectueuse de sa diversité.

Pour en savoir plus:

- [Historique](#)
- [La Ligue de l'enseignement aujourd'hui](#)
- [Vidéo de présentation de la Ligue de l'enseignement](#)
- [Qui sommes-nous au niveau national ?](#)
- [Qui sommes-nous au niveau du Pas-de-Calais ?](#)
- [Nos secteurs d'action dans le Pas-de-Calais](#)
- [Notre projet éducatif](#)

LA LAÏCITÉ POUR FAIRE SOCIÉTÉ

Attachée depuis toujours à la promotion de la Laïcité, la Ligue de l'Enseignement ne peut la laisser utiliser dans le débat aujourd'hui d'une manière parfaitement contraire aux principes qui la fondent et à l'éthique du vivre ensemble qui l'anime.



Les Pupilles de l'Enseignement Public du Pas-de-Calais



Les associations départementales des PEP, au nombre de 100 sur l'ensemble du territoire français ainsi que dans les Départements d'Outre-Mer sont regroupées au niveau national par une Fédération Générale et, plus localement, dans 22 unions régionales.

Aujourd'hui, dans le Pas-de-Calais, les PEP agissent pour le droit et l'accès de tous les enfants à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs. Leur action se décline dans trois grands cœurs d'activité : l'action sociale et médico-sociale, l'action pédagogique à domicile et l'organisation de séjours de vacances et de classes de découvertes.

L'action sociale et médico-sociale : la santé et le bien être pour tous

Parce que la santé et le bien-être des enfants ne doivent pas être conditionnés par l'environnement économique dans lequel ils vivent, les PEP 62 proposent une prise en charge individualisée aux enfants accueillis ou accompagnés dans l'un des 15 Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux répartis sur l'ensemble du département et dans lesquels de nombreux spécialistes assurent prévention et soin.

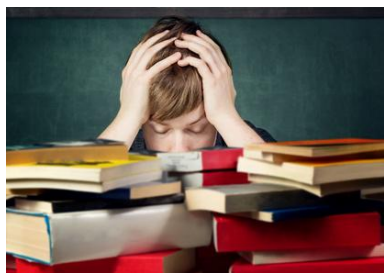
Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Les CAMSP sont des structures médico-sociales qui ont pour vocation essentielle la prise en charge précoce des jeunes enfants en situation de handicap ou présentant un risque de développer un handicap ou présentant un risque de développer un handicap de 0 à 6 ans. Leurs missions sont multiples et complémentaires afin d'une part, d'assurer l'accueil et l'accompagnement global des enfants de moins de 6 ans et d'autre part pour offrir soutien et conseils à leurs familles.

Ces missions relèvent :

- du dépistage et du diagnostic précoce des déficits ou des troubles,
- de la prévention ou réduction des conséquences invalidantes de ces déficits,
- de la rééducation précoce et de la cure ambulatoire
- de l'accompagnement et du soutien des familles lors du processus de révélation du handicap et dans la mise en œuvre des soins et des actions éducatives requis par l'état de l'enfant,
- du soutien à l'accès aux lieux de la petite enfance et à la scolarité (crèche, halte-garderie, école maternelle).

Au nombre de huit, les CAMSP PEP62 sont implantés à **Arras, Attin, Auchel, Boulogne-sur-Mer, Fouquières-lez-Béthune, Hénin-Beaumont, Liévin et Saint-Pol-sur-Ternoise.**



Centres Médico Psycho Pédagogiques (CMPP)

Les CMPP assurent le diagnostic et le suivi thérapeutique des troubles d'expression d'origine diverses chez les enfants et adolescents âgés de 5 à 20 ans.

L'échec scolaire est bien souvent le révélateur ou le témoin d'une dysharmonie globale de l'évolution de l'enfant.

Cet échec peut se traduire par des redoublements, une mauvaise orientation dus à des troubles des apprentissages de base (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, ...) de l'organisation spatio-temporelle, du schéma corporel, ...

Il arrive également de constater des retards de maturation, des bégaiements, des perturbations motrices et/ou sensorielles. L'enfant peut être atteint de somnambulisme, d'énurésie, d'instabilité, d'hyperémotivité, de nervosisme. Il peut se montrer gauche, maladroit, agressif ou apathique.

Ses relations, à l'école, dans la famille, dans la société, sont souvent perturbées.

Un bilan psychologique peut alors être pratiqué en C.M.P.P., à la demande des parents, sur les conseils de l'école, du médecin de famille, ou de l'assistante sociale. A l'issue de ces examens, un diagnostic est posé et une thérapie peut être proposée à la famille.

Les traitements entrepris (tout en laissant l'enfant ou l'adolescent dans son milieu scolaire, social et familial habituel) visent à favoriser son épanouissement et une meilleure adaptation sociale et scolaire.

Les différents intervenants (pédopsychiatres, psychologues, psychothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, rééducateurs en psychopédagogie, assistantes sociales, enseignants spécialisés, ...) suivent l'évolution de chaque enfant à travers des réunions de synthèse où peuvent se retrouver médecins, paramédicaux, enseignants et travailleurs sociaux.

Les PEP 62 gèrent deux CMPP sur le département, l'un est situé à Arras, l'autre, à Saint-Pol-sur-Ternoise)

Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Les PEP 62 gèrent actuellement deux SESSAD (l'un à Arras, l'autre à Boulogne-sur-Mer) spécifiquement dédiés à l'accompagnement des enfants porteurs de troubles autistiques ou apparentés, regroupés sous le terme générique de Troubles Envahissants du Développement (TED). Un troisième SESSAD ouvrira ses portes à Saint-Pol-sur-Ternoise dès 2015.

Composée de personnes ressources, l'équipe aura pour préoccupation première d'intervenir le plus précocement possible (sur décision MDPH) en proposant une évaluation des besoins de l'enfant et un accompagnement individualisé au sein de l'école et dans un souci de partenariat avec la famille.

Maison d'enfants à Caractère Social (MECS)

La Maison d'enfants accueille en mixité et sur deux sites distincts (Campagne-Les-Hesdin et Etaples) des jeunes âgés de 5 à 21 ans (accueil dès 3 ans dans le cas de fratries), relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il s'agit donc de jeunes issus de familles en difficultés ou en situation de danger moral, physique, psychologique, ... Un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique est donc garanti pour chacun d'entre eux, en fonction de son projet individualisé.

Institut d'Education Motrice (IEM)



Etablissement situé à Berck-sur-Mer et installé dans les locaux de l'EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté du Ministère de l'Education Nationale), l'IEM accueille 130 adolescents et jeunes adultes handicapés moteurs dans des locaux adaptés.

Maison Verte

Cette structure dont le concept a été initié par la célèbre psychanalyste Françoise Dolto, est un lieu d'accueil et d'échanges pour les tout-petits et leurs parents (ou un autre adulte responsable de l'enfant).

De la vie, de l'espace et de la liberté (l'anonymat est de mise) : tel est l'esprit de cet espace qui se nourrit à l'envi de rencontres informelles, comme dans « un jardin public dans les murs ».

Les PEP62 assurent la co-gestion de cet espace sur Béthune, dénommé « Pomme de reinette » ; d'autres projets de ce type sont à l'étude sur le département et devraient ouvrir prochainement, dans le cadre du nouveau concept des « Lieux d'Accueil Enfants Parents ».

Le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile : une réponse adaptée pour la scolarisation des élèves malades ou accidentés



Pour que les accidents de la vie (maladie, accident...) ne se transforment pas en « sortie de route », ce dispositif original proposé par les PEP 62 s'inscrit pleinement, en matière d'enseignement, dans la complémentarité du service public.

Gratuit pour les familles, ce service est assuré principalement par des enseignants (prioritairement ceux de l'élève). Outre les apprentissages nécessaires, il assure le lien entre l'élève, sa famille et l'école ou l'établissement scolaire.

L'objectif visé est le retour en classe de l'élève dans les meilleures conditions ou, si ce n'est pas possible, de conforter un projet de vie développant ses compétences et favorisant son épanouissement personnel.

Près de 700 enfants bénéficient chaque année de cette assistance qui contribue à la réalisation de solutions innovantes en matière éducative.

La mise en prêt pour les écoles, de malles de littérature thématiques s'articulant autour du vivre ensemble.

L'association départementale des PEP 62 propose aux écoles maternelles et élémentaires, dans le cadre de son action pour la prévention de l'illettrisme et de son partenariat avec l'éducation nationale, la mise à disposition de malles d'ouvrages de littérature de jeunesse.

Rassemblés autour de thèmes liés au vivre ensemble, les livres sont destinés à être prêtés aux élèves pour multiplier pour chacun d'eux les occasions de rencontre et de fréquentation d'ouvrages de littérature très rigoureusement sélectionnés. Ce projet vise à offrir à chaque élève le plaisir de lire au delà de l'école, en lien avec des thèmes, objets d'enseignement, et de partager ses lectures et ses ressentis de lecteur avec ses camarades de retour en classe dans le cadre de temps d'échange initiés et animés par l'enseignant.

Faire entrer le livre dans la famille, en faire un sujet partagé de lecture et de discussion entre l'enfant et ses parents sont d'autres ambitions de cette action qui apporte un prolongement et un écho aux initiatives des enseignants pour construire de nouvelles modalités de collaboration avec les familles, tout particulièrement dans les secteurs les plus fragilisés socialement et culturellement.

Dans le cadre de la refondation de l'école de la République, l'apprentissage et la maîtrise de la langue française restent au cœur de l'action de l'école. La loi d'orientation et de programmation met également en évidence l'importance d'une ouverture au monde, d'une éducation citoyenne et d'une culture partagée auxquelles ce projet peut contribuer.

Le ministère de l'éducation nationale développe et soutient des actions partenariales avec l'ensemble des acteurs, et notamment le monde associatif, à destination des enfants, qui visent à favoriser l'accès aux livres et à la lecture, le goût des mots et le plaisir du texte.

Pour cette première année de déploiement de l'action, les circonscriptions du bassin de Béthune – Bruay seront dans un premier temps concernées. D'autres territoires du département pourront en bénéficier dès la rentrée 2014 avec une éventuelle augmentation du nombre de malles mises en prêt.



L'organisation de séjours éducatifs et pédagogiques

Forts de 90 ans d'expérience dans la conduite de séjours collectifs pour les enfants et les adolescents, les PEP sont unanimement reconnus et appréciés, qu'il s'agisse d'organiser des transferts, des classes de découvertes ou des séjours de vacances...

Parce que les vacances sont un droit que beaucoup de parents ne peuvent offrir à leurs enfants, les PEP 62 poursuivent donc leur activité historique.

C'est ainsi que près de 1500 jeunes de 4 à 17 ans partent chaque année pour découvrir ou redécouvrir les joies et la richesse des « colonies de vacances », séjours qui se sont adaptés pour répondre parfaitement aux besoins des jeunes d'aujourd'hui et aux attentes de leurs parents.

Une priorité : organiser des vacances ludiques adaptées à chaque tranche d'âges, en rythme et en activités à partir d'un projet éducatif fort.

6 points essentiels du projet éducatif défini par les PEP :

- Apprendre à vivre ensemble
- Participer à des créations collectives
- Développer des initiatives individuelles
- Accéder à davantage d'autonomie
- S'enrichir d'expériences et de cultures nouvelles
- Comprendre l'environnement pour le respecter

Les classes de découvertes sont toujours quant à elles un remarquable outil d'apprentissage et de citoyenneté pour lequel, au travers une large palette de séjours, la volonté des PEP 62 est de trouver pour chaque classe, de la maternelle au lycée, la déclinaison adaptée au projet pédagogique de l'enseignant.

- Plus de 100 destinations en France et en Europe
- Un encadrement qualifié
- Une organisation professionnelle

Fidèles à leur valeur fondatrice qu'est la solidarité, les PEP 62 s'efforcent d'assurer le départ de chaque jeune qui le souhaite (aide financière aux jeunes en difficulté).

L'action sociale transversale

Au-delà des différents cœurs d'activité missions présentées ci-dessus :

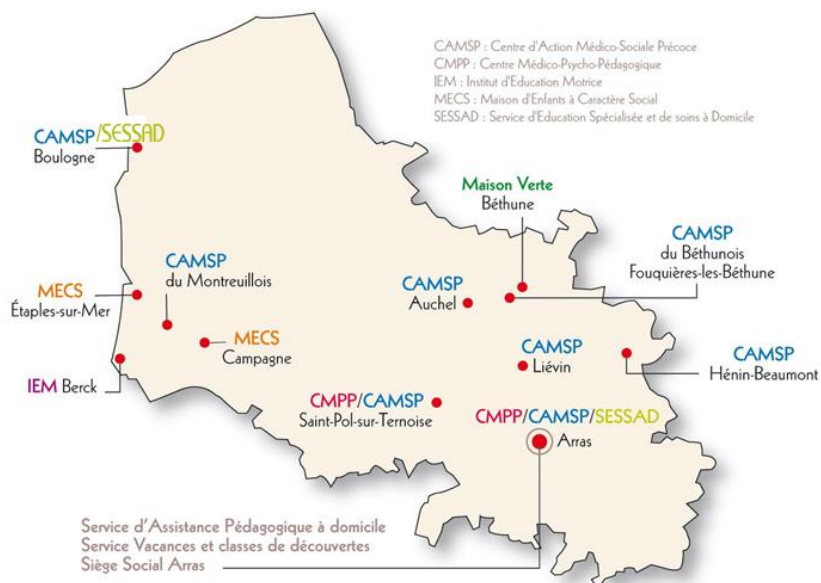
Séjours pour tous, assistance pédagogique à domicile des enfants malades ou accidentés, accompagnement de l'enfance en difficulté sociale ou en situation de handicap.

Les PEP 62 organisent de nombreuses actions au profit des jeunes :

- Délivrance de bourses pour les départs en vacances
- Accompagnement de jeunes en risque d'exclusion (lutte contre l'illettrisme)
- Organisation de collectes pour venir en aide aux sinistrés de catastrophes naturelles
- Attribution de secours d'urgence

« Autant d'exemples qui traduisent ce que le mot SOLIDARITE représente pour les PEP62. »

L'implantation des établissements et services PEP 62



7 place de Tchécoslovaquie

62000 ARRAS

Tel : 03.21.50.92.60

Courriel : association@pep62.fr

Site web : www.pep62.fr